

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 20 janvier 2009 à 18 h 00 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Sylvie Dupont-Simard, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc  
Monsieur Denis Émond

Madame Nicole Thiffeault-Marchand  
Monsieur Marco Trottier

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

EST AUSSI PRÉSENT Me Serge Carpentier, Secrétaire général et directeur des communications.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 30 0109** : Monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0109-01 soit adopté.

Adopté unanimement

Approbation d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 31 0109** : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 décembre 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire représentante du comité de parents Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0109-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

En étant ensuite aux sujets présentés par les Services des ressources humaines, le directeur général monsieur Claude Leclerc soumet, en l'absence du directeur des Services des ressources humaines, une recommandation relative à des demandes de congés sabbatiques à traitement différé. Au terme des explications fournies par le directeur général, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Congés  
sabbatiques à  
traitement différé

**RÉSOLUTION CE 32 0109** :      CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions liant les concernant, aux personnes suivantes;

- ✓ Hélène Blais, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 26 janvier 2009 au 30 juin 2009, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 20 janvier 2009;
- ✓ Chantal Leclerc, enseignante à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 28 janvier 2009 au 30 juin 2009, dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 28 janvier 2009.
- ✓ Isabelle Roy, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, (secteur Shawinigan-Sud), congé d'une durée de six (6) mois, soit du 25 janvier 2010 au 30 juin 2010, dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 27 janvier 2009.

Adopté unanimement

À 18 h 10, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 33 0109**:      Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire